



Village
Saint-Célestin

570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière du Village de Saint-Célestin :

QUE lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra à huis clos par le biais d'une visioconférence ZOOM le lundi 7 février 2022 à 19 h 30, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Jacques Morel et Madame Ginette Bergeron.

La demande de dérogation mineure vise un immeuble connu et désigné comme étant le lot rénové 5 997 990 du cadastre du Québec et portant le numéro civique 105 rue Marquis, Saint-Célestin.

Nature de la demande

La dérogation mineure demandée vise à permettre la construction d'un garage privé détaché de 28 pi x 60 pi = 1680 pi² (156.08 m²) alors que la superficie maximale permise pour un bâtiment accessoire détaché ne peut excéder la superficie d'implantation au sol du bâtiment principal (144.1 m²), soit une dérogation de 11.98 m² (39.3 pi²), tel que le stipule l'article 103 du **RÈGLEMENT NUMÉRO 311 CONCERNANT LE ZONAGE**.

Raison

La présente demande de dérogation mineure est souhaitée afin d'y entreposer leur motorisé de 50 pieds.

Consultation écrite

Avis est également donné que le conseil municipal entendra toute personne intéressée par la demande de dérogation mineure ci-dessus mentionnée.

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires, par écrit, dans les 15 jours suivant la publication du présent avis de la façon suivante :

- par courriel (info@village-st-celestin.net)
- par courrier (570 rue Marquis, Saint-Célestin, J0C 1G0)

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 19 janvier 2022.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et greffière-trésorière du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant le 19 janvier 2022, entre 9 h et 17 h, copie de l'avis sur le babillard prévu à cette fin au bureau municipal, de même que sur le site internet de la municipalité (www.village-st-celestin.net, sous l'onglet «Avis public».)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 janvier 2022.



Pascale Lamoureux
Directrice générale et
greffière-trésorière